

République dominicaine à Paris, et gendre de M. Magne ancien ministre, entra d'abord dans la diplomatie et fut secrétaire d'ambassade à Vienne, sous le second empire, puis secrétaire de M. Magne, redevenu ministre après le 24 mars 1873. Élu, le 20 février 1876, député de la 2^e circonscription de Bergerac, par 8,481 voix (13,197 votants, 15,738 inscrits), contre 4,658 à M. Barraud, républicain, il prit place au groupe de l'Appel au peuple, et fut l'un des 158 députés qui soutinrent le ministère de Broglie contre les 363. Réélu, le 14 octobre 1877, par 8,775 voix (13,796 votants, 16,416 inscrits), contre 2,200 à M. Barraud, 1,543 à M. Dambier, et 1,223 à M. Sacreste, et, le 21 août 1881, par 8,277 voix (14,082 votants, 16,690 inscrits), contre 5,743 à M. de la Batut, républicain, il continua de siéger au groupe bonapartiste et de voter avec la minorité. Porté, le 4 octobre 1885, sur la liste conservatrice de la Dordogne, il échoua avec 58,110 voix sur 120,527 votants. Conseiller général du canton de Villefranche-de-Longchapt (Dordogne).

THIRY (FRANÇOIS-MANSUY, BARON), député au Corps législatif de l'an VIII à 1815, né à Nancy (Meurthe) le 16 novembre 1765, mort à Nancy le 8 décembre 1854, « fils de sieur Jean-François Thiry, avocat à la cour souveraine et ez-conseils du roi, et de demoiselle Anne Bailly », était avocat dans sa ville natale au moment de la Révolution. Partisan des idées nouvelles, il entra dans l'administration municipale de cette ville ; il était, à l'époque du 18 brumaire, commissaire du gouvernement à Salins et à Diéze. Élu, le 8 prairial an VIII, par le Sénat conservateur, député de la Meurthe au Corps législatif, il vit son mandat renouvelé le 1^{er} jour complémentaire de l'an XIII, et le 4 mai 1811. Au retour de l'île d'Elbe, il reprit dans la vie privée, ayant adhéré à la déchéance de l'empereur, qui l'avait créé baron le 12 avril 1813.

THIRY (FRANÇOIS-AUGUSTIN), sénateur du second Empire, né à Nancy (Meurthe) le 24 février 1794, mort à Nancy le 13 décembre 1875, fils du précédent, entra en 1810 à l'École polytechnique, en sortit officier au 1^{er} d'artillerie, fut promu capitaine en 1813, servit le gouvernement de la Restauration et se rallia à celui de Louis-Philippe ; après 1830, le roi le choisit pour officier d'ordonnance. Chef d'escadron en 1834, lieutenant-colonel du 1^{er} régiment d'artillerie en 1840, colonel en 1845, il fut fait général de brigade le 2 décembre 1850. Il commanda en cette qualité l'artillerie à Toulouse, puis, promu général de division (29 août 1854), fut placé, pendant la guerre de Crimée, à la tête de l'artillerie de l'armée d'Orient. Le général Thiry, grand officier de la Légion d'honneur depuis le 22 septembre 1855, fut appelé, par décret impérial du 16 août 1859, à siéger au Sénat, où il soutint de ses votes, jusqu'à sa chute, le gouvernement impérial.

THOINET DE LA TURMELIÈRE (CHARLES-CELESTIN-JOSEPH), député de 1857 à 1870 et de 1874 à 1887, né à Ancenis (Loire-Inférieure) le 26 octobre 1823, mort à Paris le 26 mai 1887, « fils de Jean-Joseph Thoinnet de la Turmelière, ancien officier, et de Célestine Balette », étudia le droit, fut reçu licencié, et entra dans l'administration comme attaché au ministère de l'Intérieur. Conseiller de préfec-

ture de la Loire-Inférieure le 25 septembre 1843, il donna sa démission en 1857, pour se présenter, avec l'appui du gouvernement impérial, comme candidat au Corps législatif dans la 1^{re} circonscription de ce département ; il fut élu, le 22 juin, par 18,467 voix (18,517 votants, 31,905 inscrits), fit partie de la majorité dynastique, et fut réélu, le 1^{er} juin 1863, toujours comme candidat officiel, par 23,062 voix (24,388 votants, 37,634 inscrits), puis le 24 mai 1869, par 19,946 voix (32,630 votants, 41,839 inscrits), contre 12,610 à M. Henri de Cornulier. Il se prononça constamment pour toutes les mesures agréables au pouvoir, et vota la déclaration de la guerre à la Prusse. Conseiller général de Nozay (Loire-Inférieure) et, maire de Liré (Maine-et-Loire), il était chambellan honoraire de l'empereur depuis 1860. Rendu à la vie privée par la révolution du 4 septembre 1870, il brigua de nouveau le mandat législatif aux élections du 29 février 1876, dans l'arrondissement d'Ancenis, et fut élu député par 6,957 voix (10,430 votants, 13,323 inscrits), contre 3,493 à M. Decroix et 845 à M. Collincau. Il siégea dans le groupe de l'Appel au peuple, soutint le gouvernement du seize mai, fut désigné comme candidat officiel de maréchal le 14 octobre 1877, et obtint à Ancenis le renouvellement de son mandat, par 8,337 voix (9,715 votants, 13,715 inscrits), contre 1,225 à M. Maillard. Il reprit sa place à droite, dans le groupe bonapartiste, et se prononça contre les ministères républicains de la législature, contre l'élection de M. Grévy comme président de la République, contre le retour du parlement à Paris, contre l'article 7, contre l'amnistie. Conseiller général du canton d'Ancenis, il fut de nouveau réélu, le 21 août 1881, par 8,497 voix (8,967 votants, 13,798 inscrits), combattit les cabinets Gambetta et J. Ferry et se prononça contre les crédits du Tonkin. Le 4 octobre 1885, il fut porté sur la liste conservatrice de la Loire-Inférieure et élu, le 4^e sur 9, par 71,534 voix (121,471 votants, 165,624 inscrits). Il continua son opposition au gouvernement, vota contre la nouvelle loi militaire, contre l'expulsion des princes, et mourut au cours de la législature. Officier de la Légion d'honneur (1866).

THOMANY (PIERRE), député au Conseil des Cinq-Cents, né et mort à des dates inconnues, fut élu, le 22 vendémiaire an IV, député au Conseil des Cinq-Cents par l'île de Saint-Domingue. Membre du comité colonial, il proposa d'annuler les obligations ayant pour cause l'achat des noirs, et demanda si l'universaire de la liberté des noirs ne devait pas être célébré comme fête nationale aux colonies. Il ne fit pas partie d'autres assemblées.

THOMAS (JEAN), député en 1789, né à Sens (Yonne) en 1723, mort à une date inconnue, était curé de Mormant (Seine-et-Marne), lorsqu'il fut élu, le 19 mars 1789, député du clergé aux États-Généraux par le bailliage de Melun et Moret, avec 107 voix (195 votants) ; il y joua un rôle très effacé, et refusa de prêter le serment ecclésiastique. Devenu suspect sous la Terreur, il fut condamné à la déportation à la Guyane, le 12 septembre 1793 ; il y mourut probablement peu après.

THOMAS (MARTIN), député en 1789, né à Saint-Léonard (Haute-Vienne) le 16 septembre 1754, mort à une date inconnue, fit

ses études en théologie et fut reçu docteur à l'université d'Angers. Nommé, en 1785, curé de Meymac, il fut élu, le 21 mars 1789, député du clergé aux États Généraux, par la sénéchaussée de Tulle, vota la vérification des pouvoirs en commun, alla en députation auprès du roi, le 15 juillet 1789, pour réclamer le renvoi des troupes de Paris, donna son adhésion à la constitution civile du clergé, mais signa les protestations des 12 et 15 septembre contre les actes de la Constituante. Il retourna ensuite à sa cure de Meymac, qu'il ne quitta qu'en 1794. L'année suivante, il fut condamné à la déportation pour refus de serment, ne reentra en France qu'à l'époque du Concordat, et fut réintégré dans sa cure de Meymac jusqu'en 1806. Nommé ensuite curé de Lapleau, près de Lubersac (Corrèze), et aumônier de l'hospice de cette dernière ville, il devint chanoine de Limoges le 26 février 1818.

THOMAS (JEAN-JACQUES), membre de la Convention, né en 1748, mort à Paris le 7 février 1794, était licencié ès-lois, quand il fut élu, le 19 septembre 1792, membre de la Convention, par le département de Paris, le 23^e sur 24, par 381 voix (637 votants.) Il siégea parmi les modérés et répondit au 3^e appel nominal, dans le procès du roi : « Si j'avais à prononcer seulement comme juge, si je ne voyais que l'homme et ses crimes, certes je ne serais pas embarrassé, je voterais pour le dernier des supplices; mais je dois prononcer en législateur, en homme d'Etat. L'intérêt de ma patrie est de n'avoir plus de roi; la mort de Louis ressuscite la royauté, j'en atteste l'histoire de tous les peuples. L'existence de Louis me paraît utile, en ce qu'elle tient en échec tous les ennemis de la liberté au dedans et au dehors. Le silence des puissances étrangères ne semble-t-il pas indiquer qu'elles espèrent tirer un grand parti de sa vie? C'est un homme comme un autre, dit-on; je dis plus, c'est un homme au-dessous de tous les autres. Si, avant le siège de Lille, l'infâme gouvernante des Pays-Bas eût été prise, et qu'on eût pu, en la rendant, prévenir l'incendie de nos malheureux concitoyens, qui de vous n'aurait pas dit: Renvoyons cette mégère! Je conclus à la détention jusqu'à la paix, mais avec cette condition, que Louis subira la mort au moment où les puissances envahiraient notre territoire. » Il s'abstint sur l'appel au peuple et vota pour le sursis. Il prit aussi la parole sur le traitement des officiers de la marine, et mourut au cours de la session.

THOMAS (REGNAULD-NICOLAS-GEORGES), député au Conseil des Cinq-Cents et au Corps législatif, né à Châlons-sur-Marne (Marne) le 12 novembre 1746, mort à une date inconnue, « fils de maître Georges-Sébastien Thomas, procureur ès-siège de Châlons, et de demoiselle Jeanne Bégin », était lieutenant général au bailliage de la comté-pairie de Châlons au moment de la Révolution. Partisan des idées nouvelles, il fut nommé, en 1790, juge au tribunal de district de cette ville, fonctions qu'il exerça jusqu'en l'an II. Sans emploi pendant la Terreur, il devint ensuite juge au tribunal civil du département de la Marne, et fut élu, le 26 germinal an VI, député de ce département au Conseil des Cinq-Cents. Membre du comité des impositions, il fit un rapport sur les droits d'enregistrement dus par les héritiers des condamnés et des déportés. Après le 18 bru-

maire, auquel il se rallia, il fut nommé juge au tribunal d'appel de Paris. Élu, le 8 frimaire an XII, par le Sénat conservateur, député de la Marne au Corps législatif, il fit partie de la commission du timbre, et sortit de l'assemblée en 1800.

THOMAS (JEAN-DENIS, CHEVALIER), député au Corps législatif en l'an XII, né à Notre-Dame-la-Grâce (Eure) le 9 avril 1750, mort à Rouen (Seine-Inférieure) le 23 avril 1812, « fils de Jean-Denis Thomas, et de Marie-Anne-Angélique Guérard », avocat au moment de la Révolution, devint juge au tribunal de district de Rouen en 1790, puis commissaire du roi près le tribunal criminel. Successivement procureur-syndic du district de Rouen, administrateur du département de la Seine-Inférieure sous le Directoire, juge au tribunal civil, puis accusateur public près le tribunal criminel de Rouen après le 18 brumaire, il fut nommé membre de la Légion d'honneur le 25 prairial an XII, et fut élu, le 2 fructidor de la même année, par le Sénat conservateur, député de la Seine-Inférieure au Corps législatif; il en sortit en 1800. Procureur impérial à Rouen, créé chevalier de l'Empire le 3 mai 1809, il devint conseiller à la cour impériale de Rouen le 23 mars 1811, et mourut l'année suivante.

THOMAS (JEAN-LOUIS), représentant à la Chambre des Cent-Jours, né à Nancy (Meurthe) le 4 janvier 1763, mort à une date inconnue, fut administrateur à Saint-Diz pendant la Révolution. Élu, le 13 mai 1815, représentant de cet arrondissement à la Chambre des Cent-Jours, par 51 voix (87 votants), il n'eut dans la session qu'un rôle secondaire et ne fit pas partie d'autres assemblées.

THOMAS (AUGUSTIN-JEAN-CLAUDE), représentant à la Chambre des Cent-Jours, né à Paimpol (Côtes-du-Nord) le 21 août 1765, mort à Saint-Malo (Ille-et-Vilaine) le 30 mars 1861, « fils des nobles gens Claude-René Thomas des Essarts, maître ès-arts, et Françoise Jeanne Gaultier, dame des Essarts », était négociant à Saint-Malo et maire de cette ville. Élu, le 12 mai 1815, représentant à la Chambre des Cent-Jours par le département d'Ille-et-Vilaine, avec 44 voix (73 votants), il n'eut qu'un rôle parlementaire effacé, qui prit fin avec la législation.

THOMAS (JOSEPH-ANTOINE-MOUSTIERS), député de 1820 à 1831, né à Moustiers (Basses-Alpes) le 19 septembre 1776, mort à Marseille (Bouches-du-Rhône) le 1^{er} août 1839, étudia le droit et exerça la profession d'avocat à Marseille. D'opinions constitutionnelles, il se présenta, le 17 novembre 1827, dans le 1^{er} arrondissement des Bouches-du-Rhône (Marseille), et échoua avec 289 voix contre 380 à l'élui, M. Strafforello. Il fut plus heureux dans la même circonscription, le 27 mars 1829; élu par 369 voix (606 votants, 773 inscrits), contre 322 à M. Augustin Durand, il combattit le ministère Polignac, signa l'Adresse des 221, n'obtint, aux élections du 23 juin 1830, que 366 voix contre 499 à l'élui, M. Verdillon, et prit sa revanche, le 19 juillet suivant, au grand collège de l'Eure qui l'élut député par 185 voix (361 votants, 418 inscrits). Partisan de la Révolution de 1830 et du gouvernement de Louis-Philippe, M. Thomas fut fait conseiller d'Etat et préfet des Bouches-du-Rhône. Admis à la

retraite, en cette dernière qualité le 15 août 1838, il mourut l'année d'après, à Marseille, officier de la Légion d'honneur.

THOMAS (JACQUES-LÉONARD-CLÉMENT), représentant en 1848, né à Libourne (Gironde) le 31 décembre 1809, fusillé à Paris le 18 mars 1871, fit ses études à Paris, puis s'engagea dans l'armée, devint maréchal des logis au 9^e cuirassiers, et, compromis dans le complot de Lunéville, fut impliqué dans le procès des accusés d'avril, et condamné à la détention (1835); mais il parvint à s'évader de Sainte-Pélagie, passa en Angleterre et n'en revint qu'à la faveur de l'amnistie de 1837. Il entreprit l'éducation de deux jeunes gens, et collabora au *National*. A la révolution de février, qui porta ses amis au pouvoir, Clément Thomas fut envoyé comme commissaire dans la Gironde. Ce département l'élut, le 23 avril, représentant à l'Assemblée constituante, le 14^e sur 15, par 51,433 voix sur 146,606 votants. De retour à Paris, il devint, à l'élection, colonel de la 2^e légion de la garde nationale, puis, le soir du 15 mai, fut nommé commandant en chef de la garde nationale de la Seine, à la place du général Courtais arrêté. Quelques jours avant l'insurrection de juin, il fut remplacé lui-même dans ce poste par le général Changarnier; en réponse à la proposition de M. Reys sur la croix de la Légion d'honneur, il l'avait appelé un « hochet de vanité », avait été interrompu, insulté, et avait dû donner sa démission de commandant. A l'Assemblée, M. Clément Thomas vota avec les démocrates modérés, contre le rétablissement du cantonnement, contre les poursuites contre Louis Blanc et Caussidière, contre le rétablissement de la contrainte par corps, contre l'amendement Grévy, pour l'abolition du remplacement militaire, contre le droit au travail, pour la Constitution, pour l'ordre du jour en l'honneur de Cavaignac, contre la proposition Râteau, contre les crédits de l'expédition de Rome, pour l'amnistie des transportés. Il ne fut pas réélu à l'Assemblée législative. Lors du coup d'État de 1851, il tenta vainement de soulever la Gironde et d'y organiser la résistance. Exilé, il passa en Belgique, et de là dans le grand-duché de Luxembourg. Il refusa l'amnistie de 1859, et écrivit à cette occasion au *National* la lettre suivante :

« Moëstroff, 9 septembre 1859.

« Monsieur le rédacteur,

« Serait-ce trop réclamer de votre obligeance, dans le but de mettre fin aux questions qui me sont adressées de divers côtés, que de vous prier de vouloir bien reproduire dans votre journal les lignes suivantes ?

« J'ai une foi trop vive en mon pays, pour ne pas préférer l'exil au spectacle de sa dégradation. A ceux qui me demandent si je rentrerai en France par une porte ouverte par l'homme du 2 décembre, je réponds : jamais !

CLÉMENT THOMAS ».

Il se trouvait en Suisse, lorsqu'il apprit la chute de l'Empire (4 septembre 1870); il vint aussitôt offrir ses services au gouvernement de la Défense nationale. Nommé chef du 148^e bataillon de la garde nationale, et appelé au commandement du 3^e secteur, il se montra très opposé au mouvement du 31 octobre, et devint, après cette journée (1^{er} novembre), adjudant général de la garde nationale de Paris. Quelques jours après, il reçut le titre de commandant supérieur des gardes nationales de la Seine.

Le 19 janvier 1871, il fut à la tête de la garde nationale mobilisée dans la sortie de Montretout et Buzenval. Aux élections du 8 février, il réunit dans la Gironde, sans être élu, 35,179 voix sur 132,349 votants. Le 14 du même mois, il adressa sa démission au général Trochu et reentra dans la vie privée. Lors de l'insurrection du 18 mars, M. Clément Thomas, reconnu et arrêté sur la place Pigalle par plusieurs gardes nationaux, fut conduit au comité central de Montmartre, rue des Rosiers, et fusillé sans jugement. L'Assemblée nationale décréta, le 26 mars, qu'une pension viagère serait accordée à sa veuve et qu'un monument lui serait élevé au Père-Lachaise aux frais de l'État.

THOMAS (JEAN-ALFRED), représentant en 1871, député de 1876 à 1877 et de 1878 à 1885, né à Saint-Masmes (Marne) le 30 octobre 1826, fils d'un laboureur, fit sa médecine à Paris, fut reçu docteur en 1852, et devint (1853) professeur d'anatomie et de physiologie puis de clinique interne à l'École préparatoire de Reims. Pendant la guerre de 1870, il organisa un service de communication avec le gouvernement de la Défense nationale, malgré l'occupation allemande. Déconvert, il fut arrêté et enfermé dans la citadelle de Magdebourg, où il apprit qu'il venait d'être élu, le 9 février 1871, représentant de la Marne à l'Assemblée nationale, le 6^e sur 8, par 34,581 voix (68,852 votants, 112,130 inscrits). De retour en France, il prit place à la gauche républicaine de l'Assemblée et vota pour la paix, contre l'abrogation des lois d'exil, contre la pétition des évêques, contre la démission de Thiers, contre le septennat, contre le ministère de Broglie, pour l'amendement Wallon, pour les lois constitutionnelles. Réélu député, le 20 février 1876, dans la 2^e circonscription de Reims, par 9,653 voix (16,805 votants, 20,527 inscrits), contre 4,257 à M. Duchataux, 1,613 à M. de Mareuil et 1,150 à M. Paris, il prit de nouveau place à gauche, et fut l'un des 363 députés qui, au 16 mai, refusèrent le vote de confiance au ministère de Broglie. Il échoua, au scrutin du 14 octobre 1877, avec 8,575 voix contre 9,610 à l'élu, candidat officiel, M. Roderer; mais cette élection ayant été invalidée par la majorité républicaine, M. Thomas regagna son siège, le 7 juillet 1878, par 9,395 voix (18,607 votants, 21,223 inscrits), contre 9,111 à M. Roderer. Réélu de nouveau, le 21 août 1881, par 9,591 voix (14,943 votants, 21,024 inscrits), contre 1,733 à M. Werlé et 1,627 à M. Dorévois, il continua de soutenir la politique scolaire et coloniale de la majorité républicaine, et ne se représenta pas aux élections générales de 1885. Outre la médecine et la politique, M. Thomas s'est beaucoup occupé d'agriculture, et a fondé un syndicat agricole et viticole dont il est le président; il a été également l'un des fondateurs du journal *L'Indépendant rémois*, et il est conseiller général du canton de Bourgogne.

THOMAS (FRÉDÉRIC), député de 1831 à 1834, né à Castres (Tarn) le 5 janvier 1811, mort à Paris le 27 janvier 1884, fit de bonnes études au collège de sa ville natale, suivit les cours de la faculté de droit à Toulouse, et, reçu avocat en 1836, s'adonna exclusivement à la littérature. Lauréat de l'Académie des Jeux floraux, il collabora à la *Revue du Midi* et à la *France méridionale*, fonda, en 1833, un journal littéraire et humoristique, le *Gascon*, et collabora en 1835 à la *Patrie*, journal politique. Il y attaqua si violemment le gouvernement de Louis-Philippe

qu'il fut traduit en cour d'assises. Il se défendit lui-même, et fut acquitté. Le procureur général, Boniguières, s'intéressa à lui, et lui donna une lettre de recommandation pour Arnaud Carrel. Grâce à la protection de ce dernier, Thomas écrivit bientôt dans la *Minerve*, le *Figaro*, la *Presse*, dans des journaux de droit, fit jouer des pièces de théâtre et donna deux romans : *Un coquin d'oncle* (1840) et *La chanson des trois capitaines* (1844). De retour à Castres à la révolution de 1848, il y fonda l'*Electeur du Tarn*, et se fit inscrire au barreau (1850); mais il ne tarda pas à regretter Paris, où il revint en 1854. Membre et rapporteur du comité de la Société des gens de lettres, il en devint président au mois de décembre 1863, en remplacement de M. J. Simon, et fut maintenu à ce poste, en mars 1869 et 1870. Il s'était présenté comme candidat d'opposition au Corps législatif dans la 1^{re} circonscription du Tarn, le 24 mai 1869, et avait échoué avec 3,436 voix contre 17,258 à l'élu officiel, M. Gorsse, et 9,243 au baron Decazes. Nommé (6 septembre 1870) préfet du Tarn, il échoua encore, aux élections du 8 février 1871, dans le Tarn, avec 19,552 voix sur 78,000 votants, et donna sa démission de préfet le 16 mars suivant. Conseiller général de Castres (8 octobre 1871), il échoua une troisième fois à la députation, le 5 mars 1876, au second tour, dans la 1^{re} circonscription de Castres, avec 7,941 voix contre 8,263 à M. Combes, conservateur. Nommé conseiller de préfecture de la Seine le 12 janvier 1883, il fut enfin élu député de la première circonscription du Tarn (Castres), le 4 septembre 1881, au second tour, par 8,815 voix (10,945 votants, 21,497 inscrits), contre 8,038 à M. Combes, député sortant. Il prit place à la gauche opportuniste, critiqua (juin 1882) la nouvelle formule du serment judiciaire, défendit (mai 1883) la loi de relégation des récidivistes, et soutint la politique scolaire et coloniale des ministères républicains. Décédé en janvier 1884, il fut remplacé, le 23 mars suivant, par M. Abrial. Chevalier de la Légion d'honneur du 25 avril 1847. On a de lui : *Petites causes célèbres* (9 volumes 1855-59); *Duchâtel et de la réhabilitation* (1873); le *Courrier du Palais* dans l'*Estafette*, la *Presse* et le *Siccle*, etc.

THOMAS. — Voy. PANGE (MARQUIS DE).

THOMAS. — Voy. PLESE (BARON DE LA).

THOMAS DEREVOGE (JEAN-LOUIS-MAURICE-FÉLIX), député de 1885 à 1889, né à Pont-Faverges (Marne) le 10 juillet 1839, ancien notaire, maire de sa ville natale, conseiller général du canton de Boine, fut porté sur la liste républicaine de la Marne aux élections du 4 octobre 1885, et élu, le 2^e sur 6, par 53,216 voix (94,874 votants, 117,802 inscrits). Il prit place à gauche, appuya de ses votes la politique scolaire et coloniale de la majorité opportuniste, et vota, dans la dernière session, pour le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1889), pour l'ajournement indéfini de la révision de la Constitution, pour les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, pour le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, pour les poursuites contre le général Boulanger.

THOMAS-DUCORDIC (EMMANUEL-MARIE-NICOLAS), député de 1831 à 1834, né à la Roche-Bernard (Morbihan) le 18 octobre 1781, mort à Vannes (Morbihan) le 25 février 1853, était

avocat dans cette dernière ville. Élu, le 3 juillet 1831, député du 1^{er} collège du Morbihan (Vannes *intra-muros*), par 65 voix (169 votants, 161 inscrits), contre 39 à M. de la Bourdonnaye, et, le même jour, député du 2^e collège du même département (Vannes *extra-muros*), par 83 voix (46 votants, 150 inscrits), il opta pour le premier collège et fut remplacé dans le second, le 1^{er} octobre suivant, par M. Viglar. Il appartint à la majorité conservatrice, vota avec elle jusqu'aux élections de 1834, et ne se représenta plus.

THOMAS-KERCADO (ALEXIS-MARIE-PRUDENT), député au Corps législatif de 1863 à 1869, né à la Roche-Bernard (Morbihan) le 31 août 1809, mort au château du Plessis ou Nivillac (Morbihan) le 18 avril 1890, propriétaire, maire et conseiller général de la Roche-Bernard, fut élu, le 1^{er} juin 1863, député au Corps législatif dans la 1^{re} circonscription du Morbihan, par 23,647 voix (23,959 votants, 33,581 inscrits). Il prit place dans la majorité dévouée aux institutions impériales. Ayant échoué, le 24 mai 1869, avec 13,269 voix contre 15,523 à M. de la Monneraye, candidat de l'opposition légitimiste, et 1,105 à M. Jules Simon, il ne reparut plus sur la scène politique, et mourut à 81 ans.

THOMAS-LA-PRISE (CHARLES-JEAN-ÉTIENNE), membre de la Convention, député au Conseil des Cinq-Cents, représentant aux Cent-Jours, né à Domfront (Orne) le 26 octobre 1753, mort à Juvignyl-sous-Andaine (Orne) le 2 décembre 1833, « fils de Charles-François Thomas, sieur de la Prise, avocat au siège de Domfront, et de demoiselle Marie-Geneviève Barabé », était avocat à l'époque de la Révolution. Juge de paix (1790), puis procureur-syndic du district de Domfront, il fut élu, le 11 septembre 1792, premier député suppléant de ce département à la Convention, à la pluralité des voix, sur 561 votants. Admis à siéger dès le début en remplacement d'André non-acceptant, il répondit au 3^e appel nominal, lors du procès du roi : « Je vote pour la mort, dans le cas où les ennemis envahiraient notre territoire. » Il se prononça en outre pour l'appel et pour le sursis. Son rôle à l'Assemblée fut très effacé. Réélu, le 22 vendémiaire an IV, député de l'Orne au Conseil des Cinq-Cents, par 166 voix (318 votants), il siégea jusqu'au coup d'Etat de Bonaparte, fut appelé, le 22 germinal an VIII, aux fonctions de commissaire près le tribunal civil d'Alençon, puis à celles de procureur impérial à Domfront. Révoqué à la première Restauration, il reprit ses fonctions aux Cent-Jours, signa l'Acte additionnel « parce que tous les fonctionnaires publics en faisaient autant », dit-il plus tard pour se disculper, et fut élu (14 mai 1815) représentant de l'arrondissement de Domfront à la Chambre des Cent-Jours, par 63 voix (101 votants, 182 inscrits). Frappé par la loi du 12 janvier 1816 contre les régicides, il s'empressa de partir pour Malines, et fit appuyer une demande d'autorisation de rentrer par le prince de Broglie. Le gouvernement royal, ayant reconnu que son vote dans le procès du roi n'avait pas compté pour la mort, le rappela (6 mai 1818); il arriva à Domfront le 7 juillet, et obtint pleine et entière remise de sa peine le 25 décembre suivant.

THOMASSIN DE BIENVILLE (MAURICE-LOUIS-ATHANASE-NICOLAS-ADRIEN, COMTE), député de 1820 à 1839, né à Bienville (Haute-Marne)

le 28 décembre 1775, mort à Bienville le 16 novembre 1869, propriétaire, maire de Bienville, conseiller général, chevalier de Saint-Louis et de la Légion d'honneur, ancien émérite rentré en France avec les alliés, fut successivement élu député du grand collège de la Haute-Marne, le 13 novembre 1820, par 83 voix (131 votants, 151 inscrits); le 6 mars 1824, par 94 voix (120 votants, 150 inscrits); le 24 novembre 1827, par 65 voix (112 votants, 128 inscrits); le 3 juillet 1830, par 71 voix (132 votants, 144 inscrits). Huit jours auparavant, le 23 juin, il avait échoué dans le 1^{er} arrondissement électoral du même département (Joinville), avec 66 voix contre 166 à l'élu, M. Toupot de Bévaux. M. Thomassin fut toujours un fervent ministériel, ne prit jamais la parole, vota avec la majorité, et, fidèle à la branche aînée, refusa de siéger après les journées de juillet; il ne reparut plus sur la scène politique.

THOMÉ. — Voy. KÉRIDEZ (COMTE DE).

THOMINE-DESMAZURES (PIERRE-JACQUES-FRANÇOIS), représentant en 1848 et en 1849, né à Andrieu (Calvados) le 9 décembre 1791, mort à Caen (Calvados) le 4 septembre 1866, étudia le droit et se fit inscrire au barreau de Caen. Le décès de M. Durand ayant créé une vacance dans la représentation du Calvados à l'Assemblée constituante, M. Thomine-Desmazures se présenta pour lui succéder, et fut élu, le 28 novembre 1848, par 22,123 voix (30,875 votants, 129,148 inscrits), contre 7,546 au général Korte. Il siégea à droite, fit partie du comité de l'instruction publique, et opta avec les conservateurs, pour la proposition Rataeu, contre l'amnistie, pour l'interdiction des clubs, pour les crédits de l'expédition romaine, contre l'abolition de l'impôt des boissons. Réélu, le 13 mai 1849, représentant du même département à l'Assemblée législative, le 2^e sur 10, par 65,810 voix (86,906 votants, 137,851 inscrits), il reprit sa place à droite et soutint de ses votes l'expédition de Rome, la loi Falloux-Pariou sur l'enseignement, la loi restrictive du suffrage universel. Sa carrière politique prit fin au coup d'Etat de 1851.

THOMMASI (LUC), député au Corps législatif en 1809, né à Cortone (Italie) le 27 février 1781, mort à une date inconnue, prit une part assez active aux événements qui préparèrent la révolution en Italie et l'organisation des républiques. Il était maire de sa ville natale, quand il fut élu, le 5 juillet 1809, par le Sénat conservateur, député du département de l'Arno au Corps législatif. Il en sortit en 1814.

THOMSON (GASTON-ARNOLD-MARIE), député de 1877 à 1889, né à Oran (Algérie) le 29 janvier 1848, fit son droit à Paris, entra dans le journalisme et fut rédacteur parlementaire à la République française de 1873 à 1877. Le 26 avril 1877, une élection partielle, motivée par le décès de M. Lambert, le fit entrer à la Chambre, au second tour de scrutin, comme député de Constantine, avec 2,563 voix (8,330 votants, 12,830 inscrits), contre 2,654 à M. Fawtier, radical, et 2,530 à M. Treille. Il prit place à gauche et fut des 363. A ce titre, il obtint sa réélection, le 14 octobre suivant, par 6,497 voix (7,099 votants, 12,678 inscrits). Il se fit inscrire au groupe de l'Union républicaine, appartint à plusieurs commissions, notamment à celle du budget, et vota avec les républicains de l'entourage de Gambetta, pour le retour du

parlement à Paris, pour l'invalidation de l'élection de Blanqui, etc. Lors du renouvellement général du 21 août 1881, Constantine, en vertu d'une nouvelle loi, fut partagée en deux circonscriptions qui, l'une et l'autre, donnèrent la majorité à M. Gaston Thomson; il réunit dans la 1^{re}, 2,835 voix (4,760 votants, 7,106 inscrits), contre 1,676 à M. Forcéoli, radical, et 218 à M. Louis Say; et dans la 2^e, 2,784 voix (4,718 votants, 6,786 inscrits), contre 1,863 à M. Fawtier, radical. Ayant opté pour cette dernière, il fut remplacé dans l'autre, le 4 décembre, par M. Treille. Il prit part aux discussions sur les affaires coloniales, soutint de son vote les ministères Gambetta et J. Ferry, et se prononça contre la séparation de l'Eglise et de l'Etat et pour les crédits de l'expédition du Tonkin. Porté, le 4 octobre 1885, sur la liste opportuniste de Constantine, M. Thomson fut élu, le 1^{er} sur 2, par 6,213 voix (12,010 votants, 17,355 inscrits). Il suivit dans la nouvelle législature la même ligne politique qu'il précédemment, prêta son concours aux cabinets Rouvier et Tirard, fut rapporteur (novembre 1886) des crédits du Tonkin, proposa (janvier 1887) de soumettre au tarif général français les importations étrangères dans l'Indo-Chine, fut rapporteur de la loi sur le scrutin d'arrondissement, et se prononça dans la dernière session, pour le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1889), contre l'ajournement indéfini de la révision de la Constitution, pour les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, pour le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, pour les poursuites contre le général Boulanger. Son frère, M. Charles Thomson, ancien préfet de la Drôme et du Doubs, a été gouverneur de la Cochinchine.

THORÉ-COHNDET (PIERRE), député de 1818 à 1819, né au Mans (Sarthe) le 19 janvier 1790, mort au Mans le 13 juin 1829, était négociant dans sa ville natale. Elu, le 27 octobre 1818, comme royaliste constitutionnel, député du grand collège de la Sarthe, par 776 voix (1,486 votants, 1,603 inscrits), il prit place à gauche, donna presque aussitôt sa démission, et fut remplacé, le 25 mars 1819, par Benjamin Constant.

THOREL (JEAN-BAPTISTE), député au Conseil des Cinq-Cents, né à Paris le 17 novembre 1736, mort à Rufec (Charente) en août 1816, « fils d'Elie Thorel, marchand tapissier, et d'Hélène Patin », était homme de loi au moment de la Révolution. Il embrassa les idées nouvelles et devint président de l'administration centrale du département de la Charente, puis juge à Cognac. Elu, le 23 germinal an V, député de la Charente au Conseil des Cinq-Cents, par 161 voix (293 votants), il prit place parmi les modérés, fit partie de différentes commissions, et vit son élection annulée au 18 fructidor. Il reentra dès lors dans la vie privée.

THORET (JACQUES), député en 1789, né à Vignoux-sur-Barançon (Cher) le 30 janvier 1737, mort à une date inconnue, était docteur-médecin à Bourges et professeur de la faculté de médecine en l'Université de cette ville en 1789. Il out part à la rédaction du cahier des pétitions et remontrances du tiers état du bailliage du Berry, ainsi qu'aux délibérations de cet ordre, et fut lui-même élu, le 26 mars 1789, par ce bailliage, député du tiers aux

Etats-Généraux. Il opta avec la majorité de l'Assemblée constituante et n'eut d'ailleurs qu'un rôle politique très effacé, qui prit fin avec la session.

THORIGNY (FRANÇOIS-BERNARDIN-LOUIS LEULLION DE), député de 1811 à 1815, né à Lyon (Rhône) le 8 décembre 1775, mort à Bessenay (Rhône) le 10 avril 1845, était propriétaire dans cette commune, dont il devint maire. Membre du conseil général du Rhône, il fut élu, le 16 janvier 1811, député de Lyon (4^e collège de ce département), par 370 voix (553 votants), en remplacement de M. Verno de Bachelard démissionnaire. Il prit place dans les rangs de la majorité, fut réélu, le 9 juillet 1812, par 374 voix (551 votants), opta comme précédemment avec les conservateurs, et, ayant donné sa démission, fut remplacé, le 1^{er} février 1815, par M. Devienne. Chevalier de la Légion d'honneur.

THORIGNY (RENÉ-FRANÇOIS-ÉLISABETH-TIBURCE DE), ministre et sénateur du second Empire, né à Bessenay (Rhône) le 19 juillet 1793, mort à Montrésor (Indre-et-Loire) le 22 janvier 1869, se fit recevoir avocat à Paris en 1824. Entré dans la magistrature en 1830, il fut attaché, comme substitut, au parquet de la cour de Lyon, et chargé, à ce titre, d'instruire le procès des accusés d'avril (1831). Substitut (1834) près la cour royale de Paris, puis avocat-général (1845), il fut destitué à la révolution de 1848, se fit inscrire au barreau, et prêta l'appui de sa parole à divers journaux conservateurs, notamment à la *Gazette de France*. M. de Thorigny se rallia au parti de l'Élysée, et fut appelé, le 26 octobre 1851, par le prince-président, à prendre le portefeuille de l'Intérieur. En dépit de son dévouement au pouvoir, le nouveau ministre, à qui l'on supposait quelques scrupules parlementaires, était dans une complète ignorance des projets de L.-N. Bonaparte, lorsque M. de Moray vint brusquement occuper le ministère à sa place dans la nuit du coup d'Etat (2 décembre 1851). Il adhéra d'ailleurs pleinement au fait accompli sans lui, fut membre de la Commission consultative et entra au conseil d'Etat (1852). Il eut à défendre, devant le Corps législatif, en qualité de commissaire du gouvernement, une demande de 1 million de fonds secrets (juin 1852), et une demande de crédit pour constructions et grosses réparations des édifices publics; son inexpérience parlementaire et son échec sur cette dernière question le firent nommer sénateur le 4 mars 1853. Au Luxembourg, il siégea jusqu'à sa mort dans la majorité dynastique, et fut nommé, en décembre 1853, premier président de la cour d'Amiens. Commandeur de la Légion d'honneur (8 décembre 1852).

THORILLON (ANTOINE-JOSEPH), député en 1791, né en 1742, mort à une date inconnue, partisan de la Révolution, devint, en 1790, administrateur de police de la commune de Paris. Président du district de Saint-Marcel, il adressa un discours au roi lorsque celui-ci alla visiter les Gobelins, et fut élu, le 10 septembre 1791, député de Paris à l'Assemblée législative, le 11^e sur 24, par 405 voix (766 votants). Il fit partie du comité d'enquête et de sûreté, proposa des mesures contre l'émigration, mais combattit celles qui visaient les prêtres réfractaires, et parla sur la situation de Salut-Domingue et sur l'organisation de la police générale. Après la session il devint juge de paix

de la section des Gobelins, et ne joua plus aucun rôle politique.

THOULOUSE (JEAN-JOSEPH), membre de la Convention, né en 1754, mort à une date inconnue, était avocat-avoué dans l'Ardèche avant la Révolution. Procureur-syndic du district de la Tanargue, il fut élu, le 8 septembre 1792, premier député suppléant de l'Ardèche à la Convention par 203 voix (359 votants), et fut admis à siéger le 29 juillet 1793, à la place de Camon, exclu. Il n'eut qu'un rôle parlementaire très secondaire, et fut nommé sous le Directoire vérificateur de la comptabilité intermédiaire.

THOUREIN (GUILLAUME), député en 1789, né à Valbelaix (Puy-de-Dôme) à une date inconnue, mort à Vic-le-Comte (Puy-de-Dôme) le 27 février 1792, était curé de Vic-le-Comte, quand il fut élu, le 29 mars 1789, député du clergé aux Etats-Généraux par la sénéchaussée de Clermont en Auvergne. Son nom n'est pas cité au *Moniteur*. De retour dans sa paroisse après la session, il y mourut l'année suivante. Ses funérailles donnèrent lieu à des troubles sérieux que la municipalité eut assez de peine à apaiser.

THOUREL (JEAN-FRANÇOIS), député au Conseil des Cinq-Cents, né à Béziers (Hérault) le 9 novembre 1756, mort à Nîmes (Gard) le 20 avril 1834, fut reçu avocat au parlement de Toulouse le 12 avril 1783. Substitut du procureur du roi en la sénéchaussée et siège présidial de Béziers l'année suivante, il se montra partisan des idées nouvelles, et devint successivement substitut du procureur de la commune de Béziers, juge suppléant au tribunal du district (1790), juge titulaire à ce même tribunal (1791), procureur de la commune de Béziers (1792), procureur-syndic du district de Béziers (au III), accusateur public près le tribunal criminel de l'Hérault, et juge suppléant à la cour de cassation (au IV). Élu, le 22 germinal an V, député de l'Hérault au Conseil des Cinq-Cents, par 167 voix (213 votants), il prit place parmi les modérés, fit partie de différentes commissions, mais témoigna au parti de Clichy une sympathie qui fit annuler son élection au 13 fructidor. Rallié au 13 brumaire, il fut nommé, le 8 prairial an VIII, premier suppléant près le tribunal criminel de l'Hérault, commissaire du gouvernement près le tribunal criminel (1802), membre de la Légion d'honneur (25 prairial an XII), procureur général à la cour criminelle de Montpellier (1806), avocat général à la cour d'appel de la même ville (1811), président de chambre à la cour de Nîmes (1818). Il remplit ces fonctions jusqu'à sa mort. Membre et vice-président de la société des sciences et belles-lettres de Montpellier, M. Thourel était directeur de cette société en 1806. Officier de la Légion d'honneur (1821).

THOUREL (ANDRÉ-ALBIN-FRANÇOIS-BRUNO), député de 1876 à 1880, né à Montpellier (Hérault) le 6 octobre 1800, mort à Aix (Bouches-du-Rhône) le 20 septembre 1880, fils du précédent, se fit recevoir docteur en droit, prit place au barreau de Nîmes, et, ne pouvant obtenir aucune fonction dans la magistrature en raison de ses opinions avancées, quitta la France (1831) et alla habiter Genève. Là, il publia son *Histoire de Genève* (1832-1834), et, à la création de l'université de Berne, y obtint la chaire de droit français. Il revint en France

en 1813 pour conduire aux eaux de Guagno (Corse) sa femme et sa fille malades. Cette dernière étant morte à Toulon, il s'y fixa, se fit inscrire au barreau, et devint bâtonnier, puis conseiller municipal et conseiller général. Nommé par le gouvernement provisoire de 1848 procureur à Aix, il fut destitué l'année suivante, fut condamné par le conseil de guerre de Lyon à un an de prison pour délit politique, et se retira à Marseille. Conseiller municipal de cette ville depuis 1864, adjoint au maire (1 septembre 1870), procureur général à Aix (11 septembre 1871), il fut remplacé dans ces fonctions le 2 mai 1873, devint conseiller municipal d'Aix, et conseiller général du 2^e arrondissement de Marseille, et fut élu, le 5 mars 1876, au second tour, député de l'arrondissement de Sisteron, par 3,388 voix (1,101 votants, 6,897 inscrits), contre 556 à M. Romet. Il prit place à la gauche républicaine et fut l'un des 363 députés qui, au 16 mai, refusèrent le vote de confiance au ministère de Broglie. Réélu, le 11 octobre 1877, par 3,150 voix (5,709 votants, 6,711 inscrits) contre 2,531 à M. Eysseric, conservateur, il prit de nouveau place à gauche, et mourut en septembre 1880. Il fut remplacé le 28 novembre suivant par M. Paulon. Décoré de juillet, chevalier des Saints-Maurice et Lazare, commandeur du Nischam, officier de l'Instruction publique.

THOURET (JACQUES-GUILAUME), député en 1789, né à Pont-l'Évêque (Calvados) le 30 avril 1716, exécuté à Paris le 22 avril 1794, fils d'un notaire, fit ses études à l'université de Caen et plaça sa première cause à 19 ans. Le succès qu'il obtint lui fit désirer d'aller à Rouen, où il se fixa en 1773 comme avocat au parlement de Normandie. Devenu célèbre dans sa province, il se mêla activement au mouvement politique, fut nommé, en 1787, procureur syndical de l'Assemblée provinciale de la généralité de Rouen, et fit, en cette qualité, un rapport très remarqué sur l'état de la province. En 1788, dans un mémoire au nom des avocats de Normandie, il demanda une constitution, le vote par tête, la députation du tiers prise exclusivement parmi les membres du tiers-état, la modification des impôts, l'accession de tous les Français aux fonctions publiques. Aussi fut-il chargé de la rédaction des cahiers du tiers, divisés en 95 articles, dont quelques-uns sont entrés dans la Déclaration des droits. Élu, le 21 avril 1789, député du tiers aux États-Généraux par la ville de Rouen, il se montra dès le début partisan des réformes, fut nommé commissaire à l'effet de rallier la noblesse et le clergé aux communes, prêta le serment du Jeu de paume, mais n'approuva pas la motion de Sieyès tendant à constituer les communes en Assemblée nationale, opposition qui le fit dénoncer dans les clubs, comme ennemi de la liberté. Nommé, le 1^{er} août, président de l'Assemblée en concurrence avec Sieyès, il fut accueilli par les murmures des partisans de ce dernier, et donna sa démission le 3 août. Mais les soupçons dont il avait été l'objet étant dissipés, il fut par trois fois élevé ensuite à la présidence de l'Assemblée, le 12 novembre 1789, le 10 mai 1790 et le 11 septembre 1791. Membre du comité de constitution, et bientôt rapporteur, il se mêla activement aux débats, parla sur l'organisation des municipalités, se prononça pour le vote suspensif et contre le principe des deux chambres, appuya avec énergie la motion relative à la vente des biens du clergé, fit décréter la suppression des

ordres religieux et des privilèges ecclésiastiques, démontra que les biens du clergé comme ceux de la couronne étaient des propriétés nationales, et qu'il fallait donner un salaire aux ministres du culte, au même titre que l'on subvenait aux dépenses du roi. Il contribua, le 15 janvier 1790, à faire adopter la division de la France en départements. La discussion de la nouvelle organisation judiciaire, au sujet de laquelle il fit le premier rapport, le 22 décembre 1789, l'appela souvent à la tribune. Il proposa de prolonger les vacances des parlements, puis de les abolir, ainsi que la vénalité des charges; d'établir un juge de paix dans chaque canton, un tribunal dans chaque district, un tribunal d'appel dans chaque département, et de faire nommer les juges à l'élection. Les 11 et 12 janvier 1791, il réclama l'institution du jury en matière criminelle, voulut faire déterminer, le 23 mars suivant, dans quelles circonstances on pourrait prononcer la déchéance du roi, fit décréter, le 23 juin, après la fuite de Varennes, l'organisation d'une garde chargée de veiller sur la personne du roi, et obtint, le 2 septembre, qu'un code civil uniforme pour toute la France servait substitué à l'ancienne législation de droit écrit et de droit coutumier. Président de l'Assemblée pour la quatrième fois, il présenta la Constitution à Louis XVI, le 5 septembre 1791, reçut, le 12, le serment du roi, et déclara clos les travaux de la Constituante. Thourét avait été nommé juge au tribunal de Cassation le 29 avril 1791; il se consacra exclusivement à ces fonctions après la session. Devenu suspect sous la Terreur, arrêté le 26 brumaire an II et incarcéré au Luxembourg, il fut dénoncé par Gouthon comme complice d'un complot d'auto-déisme, traduit devant le tribunal révolutionnaire, condamné à mort et exécuté en même temps que d'Épéménil et Malesherbes. La ville de Rouen a élevé un monument à sa mémoire (5 mai 1839). On a de lui : *Procès-verbal des séances de l'Assemblée provinciale de Rouen* (1787); — *Mémoire présenté au roi par les avocats du Parlement de Normandie sur les États-Généraux* (Rouen, 1788); — *Acis des bons Normands à leurs frères tous les bons Français* (1789); — *Réponse d'un vrai patriote à la lettre d'un bon Normand prétendu* (1789); — *Cahier des doléances, remontrances et instructions de l'Assemblée du tiers-état de Rouen* (1789); — *Discours sur le plan du comité de constitution* (Paris, 1789); — *Projet de déclaration des droits de l'homme en société* (1789); — *Projet de l'organisation du pouvoir judiciaire* (1790); — *Abrégé des révolutions de l'ancien gouvernement français* (Paris, 1801); — *Tableaux chronologiques de l'histoire ancienne et moderne* (1821-25); ces deux derniers ouvrages ont été publiés par son fils pour l'Instruction de qui ils avaient été rédigés.

THOURET (MICHEL-AUGUSTIN), membre du Tribunal, député au Corps législatif, né à Pont-l'Évêque (Calvados) le 5 septembre 1749, mort à Meudon (Seine-et-Oise) le 19 juin 1810, frère du précédent, prit son grade de docteur en médecine à l'université de Caen, et se rendit ensuite à Paris, où il devint agrégé (1774), et membre de la société de médecine (1776). Il s'occupa alors particulièrement de magnétisme et inaugura l'électrothérapie. En 1785, il fit partie de la commission chargée des exhumations au cimetière des Innocents, et fut, en 1789, adjoint à Colombier, dont il était le gen-

dre, comme inspecteur des hôpitaux et prisons de France. Peu après, il fut nommé membre du conseil de santé des hôpitaux militaires, médecin en chef de la salubrité à Paris, et appelé au comité de secours et de mendicité par l'Assemblée constituante. Ces diverses fonctions ayant été supprimées en 1792, il devint directeur de l'École de santé de Paris le 2 décembre 1791, s'y fit remarquer par un choix heureux des nouveaux professeurs, et présida, en 1797, le comité d'examen de la découverte du vaccin. Administrateur des hospices et du Mont-de-Piété en 1801, il fut nommé membre du Tribunal le 6 germinal an X, fit partie du comité d'instruction publique, et rédigea, en cette qualité, le rapport sur l'enseignement et l'exercice de la médecine. Il vota contre l'institution de la Légion d'honneur, n'en accepta pas moins le titre de chevalier le 25 prairial an XII, et garda le silence lors de l'élévation de Napoléon à la dignité impériale. A la suppression du Tribunal (1807), il entra au Corps législatif, où il siégea jusqu'en 1812. Conseiller de l'université en décembre 1803, et doyen de la faculté de médecine, il mourut peu après, laissant la réputation d'un administrateur plutôt que d'un praticien. On a de lui : *Recherches et doutes sur le Magnétisme animal* (Paris, 1784) ; — *Rapport sur les exhumations du cimetière des Saints-Innocents* (1789) ; — *Mémoire sur la nature de la substance du cerveau* (1799) ; — *De l'état actuel de l'École de santé* (1798).

THOURET (GUILLAUME-FRANÇOIS-ANTOINE), député de 1831 à 1832, né à Rouen (Seine-Inférieure) le 16 juin 1782, mort à Paris le 5 juillet 1832, fils du constituant, fit son droit et devint, le 6 janvier 1811, substitut près le tribunal civil de la Seine. Destitué à la seconde Restauration (15 octobre 1815), il occupa ses loisirs à une encyclopédie bibliographique, travail considérable qu'il ne put achever, et devint membre de la Société des antiquaires de France. Partisan de la révolution de juillet, il fut élu, le 5 juillet 1831, député du 7^e collège du Calvados (Pont-l'Évêque), par 256 voix (191 votants, 619 inscrits), contre 234 à M. Guizot. Il ne siégea qu'un an et mourut du choléra. Il fut remplacé, le 16 août 1832, par M. Thil. On a de lui : *Discours dans la discussion sur la pairie* (1831), où il défendit l'hérédité ; il a en outre collaboré à l'*Encyclopédie moderne* de Coutin.

THOURET (VINCENT-FERRARE-FRANÇOIS-ANTOINE), représentant en 1813 et en 1819, né à Tarragone (Espagne) le 15 juillet 1807, mort à Bouvignies (Nord) le 6 octobre 1871, de parents français qui s'étaient établis en Espagne sous le règne de Joseph Bonaparte, fit ses classes à Douai, se maria au sortir du collège (1825), et alla étudier le droit à Paris. Recu avocat, il collabora à plusieurs journaux de l'opposition démocratique, prit part à la fondation de diverses sociétés secrètes, et encourut de très nombreuses condamnations à la prison et à l'amende. Une lettre qu'il écrivait à M. de Genoude, de la prison de Saint-Vaast (Douai) le 20 juillet 1834, est signée, A. T., condamné à 99 moi. de prison et 60,000 francs d'amendes personnelles. Il fut longtemps détenu à Saluto-Pélagie, à la Force, à la Conciergerie, utilisa ses loisirs forcés en composant des romans populaires : *Toussaint le mulâtre* (1834) ; *Bianche de Saint-Simon* (1835) ; *L'Enfant de Dieu* (1836) ; *le Roi des Frenelles* (1841), appartint à la rédaction de la *Réforme*,

et salua avec joie, en 1848, l'avènement de la République. Envoyé en qualité de commissaire dans le département du Nord, il y suivit une politique de conciliation, et fut élu, en remplacement de Lamartine, le 4 juin 1848, représentant du Nord à l'Assemblée constituante, par 43,862 voix, contre 26,771 à M. Mimerel, 11,641 à M. Ulysse Tené et 6,479 à M. de Genoude. Il fit partie du comité de l'administration départementale, et vota généralement avec les partisans du général Cavaignac, pour le rétablissement du cautionnement, contre les poursuites contre Louis Blanc et Caussidière, contre le rétablissement de la contrainte par corps, contre l'abolition de la peine de mort, contre l'amendement Grévy, contre le droit au travail, contre la proposition Râteau, pour l'amnistie. En novembre 1848, il avait déposé une proposition tendant à rendre inéligibles les membres des familles ayant régné sur la France. Cette proposition fut combattue à la tribune par le prince Louis-Napoléon, alors simple représentant, et d'une façon si peu heureuse, que Thouret se contenta de répondre : « Après ce que l'Assemblée vient d'entendre, et ce que la France entendra demain, mon amendement paraît inutile, je le retire. » Rélu, le 13 mai 1849, représentant du Nord à l'Assemblée législative, le 8^e sur 24, par 92,309 voix (133,521 votants, 290,196 inscrits), M. Thouret appartint à la minorité républicaine avec laquelle il protesta et vota contre les diverses lois répressives adoptées par le pouvoir exécutif et la majorité. Il prit souvent la parole, réclama contre la substitution de la qualification de « monsieur » à celle de « citoyen » dans les comptes rendus du *Moniteur* et, après le coup d'Etat du 2 décembre 1851, fut momentanément exclu du territoire français. Rentré quelque temps après en France, il vécut dans la retraite jusqu'à l'époque de sa mort (1871). M. Antony Thouret était d'une corpulence telle qu'il avait fallu installer pour lui à l'Assemblée un siège de dimensions spéciales. Cet embouppant avait aiguisé la verve des journaux satiriques de l'époque, qui le représentaient notamment sortant de prison, la mine fleurie, en disant : « J'ai tant souffert ! »

THOUVENEL (PIERRE-SÉBASTIEN-BARTHÉLEMY), député de 1827 à 1831, né à Médonville (Vosges) le 21 août 1782, mort à Lunery (Cher) le 10 octobre 1837, étudia la médecine, et, reçu docteur, exerça sa profession à Pont-A-Mousson. Le 24 novembre 1827, il fut élu député du grand collège de la Meurthe, par 113 voix (136 votants, 203 inscrits) ; il prit place à gauche, vota avec l'opposition libérale, et fut des 221. Rélu, le 9 juillet 1830, par 114 voix (199 votants, 211 inscrits), il se rallia au gouvernement de Louis-Philippe, et quitta la vie politique en 1831.

THOUVENEL (ÉDOUARD-ANTOINE), sénateur du second Empire et ministre, né à Verdun (Meuse) le 11 novembre 1813, mort à Paris le 13 octobre 1886, fit son droit, voyagea en Autriche et en Hongrie, et entra en 1839 dans les bureaux du ministère des Affaires étrangères. Attaché à la légation de France à Bruxelles (1844), il devint (1845) secrétaire de légation à Athènes, puis chargé d'affaires auprès du même gouvernement. Il eut à lutter, dans ce poste, contre l'influence de l'Angleterre, et fut relevé de ses fonctions à la révolution de février ; mais il retourna à Athènes en 1849 avec le titre de ministre plénipotentiaire, Ministre de

France en Bavière (1850), M. Thouvenel ne resta que peu de temps à Munich, et fut bientôt appelé par L.-N. Bonaparte à prendre, au ministère des Affaires étrangères, la direction des affaires politiques. Lorsque M. Prouyn de Lhuys fut désigné pour aller prendre part aux conférences de Vienne, ce fut à M. Thouvenel que l'empereur confia l'intérim du ministère. En 1855, au milieu de la guerre d'Orient, il fut nommé ambassadeur à Constantinople, y resta cinq ans, entra au Sénat le 8 mai 1859, et fut nommé ministre des Affaires étrangères le 4 janvier 1860. Le traité de commerce avec la Belgique, l'annexion de la Savoie et de Nice, les expéditions de Syrie et de Chine, la chute de François II, les entreprises de Garibaldi, les négociations avec Rome marquèrent son passage au pouvoir. Démissionnaire le 15 août 1852 à l'occasion des modifications que subit alors la politique française en Italie, il expliqua à la tribune du Sénat, à la session suivante, les motifs de sa retraite : « Ceux qui faussent la politique de l'empereur, dit-il, sont ceux qui ne comprennent pas que Victor-Emanuel peut seul représenter le principe d'ordre en Italie; qui rêvent je ne sais quelle restauration chimérique contre laquelle protestent trente mille Français morts, et qui oublient qu'un ministre sans portefeuille disait ici, l'année dernière, que l'unité italienne était un fait accompli. » Le 4 août 1865, il fut élevé à la dignité de grand référendaire du Sénat, en remplacement du général marquis d'Hautpoul. Il mourut au palais du Luxembourg, le 18 octobre 1866. Grand-croix de la Légion d'honneur, le 4 juin 1864, lors de l'annexion de Nice et de la Savoie à la France, président du conseil d'administration du chemin de fer de l'Est, et membre et président du conseil général de la Meuse. On a de lui : *La Hongrie et la Valachie, souvenirs de voyages* (1849).

THUREL (JULES-HERMAN), représentant en 1871, membre du Sénat, né à Orgelet (Jura) le 18 août 1818, ingénieur civil à Lons-le-Saulnier, fut, sous l'Empire, un des chefs de l'opposition démocratique dans le Jura. Nommé maire de cette ville au 1 septembre 1870, il fut élu, le 8 février 1871, représentant du Jura à l'Assemblée nationale, le 5^e sur 6, par 23,950 voix (19,963 votants, 39,769 inscrits). Il s'assit à la gauche républicaine, ne prit qu'une fois la parole, sur l'établissement du chemin de fer de Dijon à Bourg, et vota pour la paix, contre l'abrogation des lois d'exil, contre la pétition des évêques, pour le service de trois ans, contre la démission de Thiers, contre le septennat, contre le ministère de Broglie, pour l'amendement Wallon et pour les lois constitutionnelles. Conseiller général de Lons-le-Saulnier (1871), vice-président de l'assemblée départementale (1873), il fut élu sénateur du Jura, le 30 janvier 1876, par 415 voix (654 votants), continua de siéger à la gauche républicaine, et repoussa, en juin 1877, la dissolution de la Chambre demandée par le ministère de Broglie. Réélu sénateur au renouvellement triennal du 5 janvier 1879, par 555 voix (653 votants), et à celui du 5 janvier 1883 par 553 voix (89 votants), il a voté constamment avec la majorité opportuniste, notamment pour l'expulsion des princes, et s'est prononcé, en dernier lieu, pour le rétablissement du scrutin d'arrondissement (18 février 1889), pour le projet de loi Lisbonne, restrictif de la liberté de la presse, pour la procédure de la haute cour contre le général Boulanger.

THURIN (JEAN-FRANÇOIS), représentant aux Cent-Jours, né à Briey (Moselle) le 23 février 1752, mort à Briey le 4 janvier 1838, « fils du sieur Sébastien Thurin et de demoiselle Marie-Anne Le Proso », était procureur impérial à Briey, lorsqu'il fut élu, par cet arrondissement, le 12 mai 1815, avec 32 voix (51 votants), représentant à la Chambre des Cent-Jours. Il rentra dans la vie privée après la courte session de cette législature.

THURIOT DE LA ROZIÈRE (JACQUES-ALEXIS, CHEVALIER), député en 1791, membre de la Convention, né à Sézanne (Marne) le 1^{er} mai 1753, mort à Liège (Belgique) le 29 juin 1829, exerçait avant la Révolution la profession d'avocat à Reims. Partisan de la Révolution, il eut part à la prise de la Bastille, fut, en 1790, lors de la formation des premiers tribunaux, juge au tribunal de district de Sézanne, et, en 1791, député de la Marne à l'Assemblée législative, le 10^e et dernier, élu par 225 voix (381 votants). Il parut d'abord hésiter sur la voie à suivre, puis il se rangea parmi les révolutionnaires. En mars 1792, il provoqua des mesures de rigueur contre l'émigration. Il parla ensuite contre le ministre de la guerre Narbonne, qui avait envoyé à l'armée, de sa propre autorité, un règlement militaire, se déclara, le 25 mai, contre les prêtres insermentés et pressa leur déportation. Le 2 juillet, il prononça un long discours tendant à obtenir le licenciement de l'état-major de la garde constitutionnelle. Il demanda en même temps que la patrie fut déclarée en danger, proposa de décréter la permanence des sections de Paris, puis la vente des biens d'émigrés et l'arrestation du ministre Tarbé, qu'il fit envoyer à l'abbaye. Au 10 août, Thuriot, parlant au nom de la commune de Paris, fit rendre un décret d'accusation contre d'Abancourt, ministre de la Guerre, et Laporte, ministre de la liste civile. Il fit en même temps décréter des visites domiciliaires, sur la proposition de Danton. Le lendemain, il demanda que les statues des rois de France fussent brisées. Le 14, on rapporta, sur sa motion, la loi qui ordonnait la formation d'une cour martiale, et l'on y substitua le tribunal du 17 août. Le 29 du même mois, il fit attribuer à ce tribunal le droit de juger sans appel les prévenus de contre-révolution. Élu, le 3 septembre 1792, député de la Marne à la Convention, le 2^e sur 10, par 311 voix (412 votants), Thuriot fit voter, le 4 décembre, que tous les députés absents eussent à revenir à leur poste, et demanda, le 12, que Louis fut jugé sous trois jours, déclarant qu'il devait porter sa tête sur l'échafaud. Il fut un des quatre commissaires chargés, dans la même séance, d'aller demander à l'accusé le nom des conseils qu'il voulait choisir. Lors du procès, il vota « la mort », sans appel ni sursis. Quelques jours avant le jugement, il attaqua très vivement Brissot, Vergniaud, Louvet et plusieurs autres membres de la Gironde, en les accusant d'intrigues pour maintenir Louis XVI sur le trône. D'autre part, il prit Pétion à partie, le 21 janvier 1793, et lui reprocha d'avoir, comme maire, laissé accomplir les massacres de septembre. Nommé, le 24 janvier, secrétaire de la Convention, il attaqua avec véhémence Dumouriez, et se montra, aux approches du 31 mai et dans cette journée, des plus opposés à la Gironde. Lorsque Aubert-Dubayet, Merlin de Thionville et Rewbell furent inculpés pour la reddition de Mayence, Thuriot prit leur défense. Président de l'assem-

blée (27 juin 1793), membre du comité de salut public jusqu'au 20 septembre 1793, il se sépara à cette époque de Robespierre, qu'il dénonça aux Jacobins comme « modéré ». Le 12 octobre, il fit rendre un décret ordonnant de retourner, dans le délai d'un mois, les plaques de cheminées portant des empreintes royales ou féodales; en novembre suivant, la Convention décida, sur sa motion, qu'elle se rendrait dans le « Temple de la Raison » (la cathédrale de Paris), pour y chanter l'hymne de la liberté. Exclu des Jacobins sur la motion d'Hébert, Thuriot présidait encore la Convention au 9 thermidor. Il se prononça vivement contre Robespierre, et, quand celui-ci voulut prendre la parole pour répondre aux accusations de dictature dirigées contre lui, Thuriot agita la sonnette en criant : « Tu n'as pas la parole ! » Au lendemain de cette victoire, Thuriot fit mettre hors la loi Coffinhal, Lavalette, Boulanger, agents de Robespierre; le 13 août 1794, il présida la Société des Jacobins. Néanmoins il ne s'associa pas complètement aux mesures de réaction qui suivirent, fit rejeter comme calomnieuse la première dénonciation de Lecolstre de Versailles contre les anciens comités de gouvernement, et fut impliqué, en germinal an III, dans l'insurrection jacobine contre la Convention. Décreté d'accusation le 2 prairial, il échappa par la fuite à cette mesure, et fut rendu à la liberté par l'amnistie de l'an IV. « Homme adroit et dangereux, a dit de lui son collègue Hua dans ses *Mémoires*, car il se possédait toujours; il était froid, même dans le crime. » Le Directoire le nomma, en 1796, commissaire près le tribunal de Reims. Le 14 germinal an VIII, la protection de son aul Sieyès lui valut d'être nommé suppléant du tribunal criminel de la Seine; il y devint juge titulaire le 9 floréal an XI; chargé, en 1804, d'interroger Moreau, Pichegru et Georges Cadoudal, il fut le rapporteur du procès. Cette besogne lui valut le poste de substitut du procureur général impérial près la cour de cassation (17 pluviôse an XIII), puis celle d'avocat général à la même cour. Il quitta ces fonctions à la première Restauration, les reprit pendant les Cent-Jours, et fut banni comme républicain en 1816. Il vendit ses biens dans la Marne, et partit, en février 1816, avec un passeport pour la Russie, mais il se retira à Liège, où il exerça la profession d'avocat jusqu'à sa mort (1829). Sa femme, restée en France, sollicita et obtint (17 novembre 1820) un secours de 300 francs du gouvernement; elle habitait chez sa mère, marchande de tabac, à Villers-Cotterets. Thuriot avait été créé chevalier de l'Empire le 16 mai 1813.

THURIOT DE LA ROZIÈRE (ALEXIS-ERGÈSE), représentant en 1819, né à Sézanne (Marne) le 10 novembre 1807, mort à Comantré (Marne) le 30 août 1876, fils du précédent, suivit la carrière diplomatique, et fut nommé, après la révolution de juillet 1830, deuxième secrétaire d'ambassade à Berne. Successivement promu secrétaire de légation au Brésil, puis à la Haye, et ensuite ministre plénipotentiaire chargé de la gestion de la légation au Brésil, il fut rendu à la vie privée par la révolution de 1848. D'opinions monarchistes, il se fit élire, le 13 mai 1849, représentant de la Marne à l'Assemblée législative, le 8^e et dernier, par 36,229 voix (78,836 votants, 195,296 inscrits). Il siégea à droite et opina constamment, jusqu'en 1851, avec la majorité.

TIBORD DU CHALART (ANTOINE-FRANCOIS), député de 1816 à 1820 et de 1827 à 1830, né à Felletin (Creuse) le 25 mars 1766, mort à Felletin le 29 novembre 1859, procureur du roi avant la Révolution, puis avocat à Felletin, fut élu, le 4 octobre 1816, député du grand collège de la Creuse, par 73 voix (111 votants, 190 inscrits), contre 67 à M. Gerbaud. Il prit place au côté droit, vota pour toutes les mesures d'exception, et, de la série sortante en 1820, ne se représenta pas alors. Rélu dans le 2^e arrondissement électoral de la Creuse (Aubusson), le 17 novembre 1827, par 89 voix (146 votants, 171 inscrits), contre 61 à M. Augier de Chézeau, et, le 23 juin 1830, par 118 voix (170 votants, 189 inscrits), contre 59 à M. de Villeneuve, préfet, il siégea parmi les constitutionnels, s'abstint sur l'Adresse des 221, et donna sa démission après les Journées de juillet.

TIERSOT (EDMOND-PIERRE-LAZARE), représentant en 1871, député de 1876 à 1883, né à Bourg (Ain) le 29 août 1822, mort à Paris le 21 janvier 1883, étudia la médecine à Paris, fut reçu docteur en 1850 et se fixa comme médecin à Bourg. Il fit de l'opposition à l'empire et fut nommé adjoint au maire, au 4 septembre 1870. Candidat à la députation dans l'Ain, le 8 février 1871, il échoua avec 15,253 voix, sur 71,803 votants; mais il fut élu, le 2 juillet 1871, en remplacement de M. Tendret démissionnaire et de M. J. Favre qui avait opté pour le Rhône, le 2^e et dernier, par 26,610 voix (60,215 votants, 106,191 inscrits). Il prit place à l'Union républicaine, et vota contre la pétition des évêques, pour le service de trois ans, contre la démission de Thiers, contre le septennat, contre le ministère de Broglie, pour l'amendement Wallon, pour les lois constitutionnelles. Rélu, le 20 février 1876, député de la 1^{re} circonscription de Bourg, par 8,826 voix (11,394 votants, 16,421 inscrits), contre 2,235 à M. Cancalon, il reprit sa place à l'Union républicaine, dont il devint le trésorier, et fut l'un des 363 députés qui, au 16 mai, refusèrent le vote de confiance au ministère de Broglie. Rélu comme tel, le 14 octobre 1877, par 9,178 voix (11,210 votants, 16,617 inscrits), contre 1,637 à M. Le Hon et, le 4 septembre 1881, au second tour, par 8,248 voix (11,586 votants, 17,036 inscrits), contre 3,145 à M. Tissot, il continua de soutenir la politique scolaire et coloniale de la majorité républicaine, mourut au cours de la législature, et fut remplacé, le 15 avril suivant, par M. Pochon.

TILIONBOIS DE VALLEUIL (THOMAS-FRANÇOIS), député en 1791, né à Brézolles (Eure-et-Loir) le 12 mai 1761, mort à une date inconnue, « fils de Cyprien-François Tilionbois de Valleuil, inspecteur général et lieutenant des chasses du comte d'Évreux, et de Marguerite-Françoise Hastey », était homme de loi à Brézolles au moment de la Révolution. Partisan des idées nouvelles, il devint maire de cette localité, juge de paix du canton, et fut élu, le 27 août 1791, député d'Eure-et-Loir à l'Assemblée législative, la 3^e sur 9, par 185 voix (260 votants). Son rôle politique fut très effacé et prit fin avec la session.

TILLANCOURT (EDMOND DE), représentant en 1813, député au Corps législatif de 1865 à 1870, représentant en 1871, député de 1876 à 1880, né au château de Ladoultre (Aisne) le